

Rapport du Président

Séance publique
jeudi 20 juin 2024
N° CD-2024-2-12-1
N° applicatif 9671

12^{ème} Commission
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction
Délégation territoriale Centre Alsace

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : A travers les Contrats de Territoire, la Collectivité européenne d'Alsace soutient des projets structurants qui renforcent l'attractivité du territoire et impulsent une dynamique partenariale nouvelle. Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux des territoires, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 1 002 076 € afin de soutenir 2 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières y afférant.

1. Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands

enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec les partenaires impliqués dans la bonne réalisation et vie du projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

2. Les projets du Territoire Centre Alsace

Deux projets du Territoire Centre Alsace sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières y afférentes, pour un montant total maximum de subventions de 1 002 076 €.

Les projets ont été présentés le 26 février 2024 à la Commission Territoriale Centre Alsace qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous par canton, dans le Contrat de Territoire Centre Alsace et détaillés dans les tableaux annexés au présent rapport.

A. Canton d'Erstein

Un projet du canton d'Erstein est soumis à votre approbation, représentant un soutien de 670 000 € pour un coût total de dépenses éligibles de 6 700 000 € HT.

La Commune de Benfeld envisage de créer un nouveau complexe culturel polyvalent « L'Espace du Ried ».

Ce projet s'inscrit dans l'enjeu et l'objectif opérationnel suivant du Contrat de Territoire 2022-2025 du Centre Alsace :

→ Enjeu conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire

- Objectif opérationnel : moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisir et patrimoniale.

Le coût global du projet porté par la Commune de Benfeld s'élève à 6 700 000 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 6 700 000 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « création d'un complexe culturel polyvalent « L'Espace du Ried » à Benfeld » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Commune de Benfeld, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 670 000 € représentant 10 % d'une dépense éligible de 6 700 000 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur :

- Mettre en place une convention de partenariat pluriannuelle avec le Relais Culturel d'Erstein (Scène de Territoire d'Erstein) ;
- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité du bâtiment et afficher le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace de manière bilingue ;
- Promouvoir la saison culturelle du Relais Culturel d'Erstein (Scène de Territoire d'Erstein) sur ses supports d'information et de communication ;
- Mettre à disposition gracieusement à la Collectivité européenne d'Alsace le complexe culturel polyvalent « L'Espace du Ried » de Benfeld ;
- Réaliser des travaux d'amélioration des locaux du CMS de Benfeld permettant un meilleur accueil du public ;
- S'inscrire dans les nouvelles modalités de partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du Relais Culturel d'Erstein (Scène de Territoire d'Erstein) ;
- Mettre à disposition gracieusement à la Collectivité européenne d'Alsace la Maison de la Musique d'Erstein.

B. Canton de Sainte-Marie-Aux-Mines

Un projet du canton de Sainte-Marie-aux-Mines est soumis à votre approbation, représentant un soutien de 332 076 € pour un coût total de dépenses éligibles de 2 213 835 € HT.

La Commune de Ribeauvillé envisage de créer une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour l'espace culturel Le Parc Scène, les écoles du Rotenberg et Spaeth.

Ce projet s'inscrit dans l'enjeu et l'objectif opérationnel suivant du Contrat de Territoire 2022-2025 du Centre Alsace :

→ Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive

- Objectif opérationnel : Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Le coût global du projet porté par la commune de Ribeauvillé s'élève à 2 213 835 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 2 213 835 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « création d'un réseau de chaleur à Ribeauvillé au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Commune de Ribeauvillé, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 332 076 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 2 213 835 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur :

- L'information du grand public sur les aides aux économies d'énergie dans l'habitat de la Collectivité européenne d'Alsace, en développant le partenariat avec la future Maison de l'Habitat du Centre Alsace ;
- La contribution aux actions de sensibilisation à la transition énergétique pour les classes volontaires des collèges du territoire, en présentant l'équipement, la filière bois, ... ;
- La mise en place de clauses d'insertion sociale dans le marché du futur prestataire en charge du broyage (ONF Energie ou autre) ;
- En cas de création de la SEM alsacienne « réseaux de chaleur et énergie renouvelables », l'analyse avec la Collectivité européenne d'Alsace des synergies possibles: partage d'informations techniques, développements futurs....

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton d'Erstein

Projet de création d'un nouveau complexe culturel polyvalent « L'Espace du Ried » porté par la commune de Benfeld

B. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

- Projet de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour l'espace culturel Le Parc Scène, les écoles du Rotenberg et Spaeth porté par la Commune de Ribeauvillé.
- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace Centre Alsace, deux subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total maximum de 1 002 076 € et telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités, répartis comme suit :
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 670 000 € représentant 10% d'une dépense éligible de 6 700 000 € HT au bénéfice de la Commune de Benfeld pour le projet de « création d'un nouveau complexe culturel polyvalent L'Espace du Ried » ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 332 076 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 2 213 835 € HT au bénéfice de la Commune de Ribeauvillé pour le projet de « création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour l'espace culturel Le Parc Scène, les écoles du Rotenberg et Spaeth ».
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;
- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions précitées, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type établies sur la base du

modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;

- De préciser que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
- De préciser que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
 - o Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - o Le solde à la fin de l'opération.

Les crédits concernés seront prélevés les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	670 000 €
P063	O016	P063E07	T01	3255-204-2324-54	332 076 €
				TOTAL	1 002 076 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.